



**COMMUNIQUE DE LA  
REUNION EXTRAORDINAIRE DE LA TROÏKA DU SOMMET DE L'ORGANE, PLUS  
LA TROÏKA DE LA SADC, LES PAYS DE LA SADC CONTRIBUTEURS DE  
TROUPES À LA MISSION DE LA SADC EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU  
CONGO (SAMIDRC) , LES PAYS DE LA SADC CONTRIBUTEURS DE PERSONNEL  
À LA MISSION DE LA SADC AU MOZAMBIQUE (SAMIM), LA RÉPUBLIQUE  
DÉMOCRATIQUE DU CONGO ET LA RÉPUBLIQUE DU MOZAMBIQUE**

**23 MARS 2024**

1. La réunion extraordinaire de la Troïka du Sommet de l'Organe de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) plus les des pays de la SADC contributeurs de troupes à la Mission de la SADC en République Démocratique du Congo (SAMIDRC), les pays de la SADC contributeurs de personnel à la Mission de la SADC au Mozambique (SAMIM), la République Démocratique du Congo et la République du Mozambique, désignée ci-après sous le nom de Sommet a eu lieu à Lusaka (Zambie) le 23 mars 2024.
2. La cérémonie d'ouverture officielle du Sommet a été présidée par Son Excellence M. Hakainde Hichilema, Président de la République de Zambie, en sa qualité de Président de l'Organe de la SADC chargé de la coopération en matière de politique, défense et sécurité.
3. Les Chefs d'État et de gouvernement de la SADC suivants ou leurs représentants ont également participé au Sommet :

Angola : S.E. le Président João Manuel Gonçalves Lourenço

République Démocratique du Congo : S.E. le Président Félix-Antoine Tshisekedi  
Tshilombo

Malawi :	S.E. le Président le Dr Lazarus McCarthy Chakwera
Mozambique :	S.E. le Président Filipe Jacinto Nyusi
Zambie:	S.E. le Président Hakainde Hichilema,
Zimbabwe :	S.E. le Président le Dr Emmerson Dambudzo Mnangagwa
Royaume du Lesotho :	S.E le Premier ministre Samuel Ntsokoane Matekane
Namibie :	S.E. le Vice-président Dr. Netumbo Nandi-Ndaitwah
République-Unie Tanzanie :	S.E. le Vice-président, Dr. Philip Isdor Mpango
Botswana :	Honorable ministre de la Défense et de la sécurité de la République du Botswana, Monsieur Thomas K. Mmusi
Afrique du Sud :	Honorable ministre de la Présidence de la République d'Afrique du Sud, Madame Khumbudzo Ntshavheni

4. À également participé au Sommet, le Secrétaire exécutif de la SADC.
5. Le Sommet a présenté ses condoléances à la République de Namibie à la suite du décès de S.E. Dr. Hage G. Geingob, troisième Président de la République de Namibie ; à la République-Unie de Tanzanie à la suite du décès de S.E. Ali Hassan Mwinyi, deuxième Président de la République-Unie de Tanzanie ; et à la République d'Afrique du Sud en raison de la perte de deux soldats de la Force de défense nationale sud-africaine qui ont été tués lors d'une attaque à Goma, dans l'est de la République Démocratique du Congo, où ils remplissaient leurs fonctions auprès de la Mission de la SADC en République Démocratique du Congo (SAMIDRC).
6. Les participants au Sommet ont commémoré la Journée de la libération de l'Afrique australe, qui a lieu le 23 mars de chaque année, et à cette occasion, une déclaration a été prononcée par le Président de la SADC, Son Excellence João Manuel Gonçalves Lourenço, Président de la République d'Angola, dans laquelle il a souligné l'importance historique de la lutte pour la libération et réaffirmé l'engagement de la SADC à défendre les idéaux de la solidarité, de l'autodétermination et de la coopération régionale.

7. Le Sommet a reçu des informations récentes sur la situation sécuritaire et le maintien de la paix en République Démocratique du Congo et en République du Mozambique et a réitéré le soutien de la SADC à ces deux gouvernements dans leurs efforts visant à instaurer des conditions de paix, de stabilité et de sécurité durables.
8. Le Sommet a salué les pays contributeurs de personnel et a exprimé sa reconnaissance aux hommes et aux femmes déployés dans les missions de la SADC en République Démocratique du Congo (SAMIDRC) et en République du Mozambique (SAMIM) pour leur service dévoué à la préservation de la paix et de la sécurité dans la Région.
9. Le Sommet a réaffirmé l'engagement pris au niveau régional dans le cadre du pacte de défense mutuelle de la SADC, selon lequel « *toute attaque armée contre l'un d'entre eux sera considérée comme une menace à la paix et à la sécurité régionales* », et a félicité les États membres d'avoir fait collectivement preuve de solidarité en continuant à apporter leur contribution et leur soutien à la SAMIM et à la SAMIDRC.
10. Le Sommet a réitéré son soutien aux processus politiques et diplomatiques, à savoir le processus de Luanda, dirigé par Son Excellence João Manuel Gonçalves Lourenço, Président de la République d'Angola et Champion de l'Union africaine pour la paix et la réconciliation en Afrique, et le processus de Nairobi, dirigé par Son Excellence Uhuru Kenyatta, ancien Président de la République du Kenya.
11. Le Sommet a exprimé sa gratitude à la Commission de l'Union africaine et au Conseil de sécurité des Nations unies qui ont manifesté leur solidarité et apporté leur soutien à la Mission de la SADC en République Démocratique du Congo (SAMIDRC), qui est une mission marquant la réponse régionale de la SADC complétant d'autres processus diplomatiques et politiques en cours dans le but de soutenir le gouvernement de la République Démocratique du Congo.
12. Le Sommet a renouvelé son engagement sans faille à fournir un soutien diplomatique et militaire au gouvernement et au peuple de la République Démocratique du Congo afin de parvenir à des solutions durables pouvant remédier au violent conflit qui sévit dans l'est du pays et a promis d'intensifier ses activités de diplomatie publique consacrée à mieux faire connaître le rôle et les succès des missions de soutien à la paix de la SADC, en particulier la SAMIM et la SAMIDRC, afin d'éviter la diffusion de messages négatifs externes susceptibles de compromettre le succès des missions de soutien à la paix menées par la SADC.

13. Le Sommet a désapprouvé le contenu de la correspondance adressée par le Rwanda aux Nations Unies et à la Commission de l'Union africaine concernant l'appui à apporter à la SAMIDRC ;
14. Le Sommet a réaffirmé que le déploiement de la SAMIDRC vise à restaurer la paix et la sécurité en République Démocratique du Congo et que ce déploiement est aligné sur le Traité de la SADC, le Protocole de la SADC sur la coopération en matière de politique, défense et sécurité et le Pacte de défense mutuelle de la SADC.
15. Le Sommet a pris acte du message adressé par Son Excellence Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République démocratique du Congo, et Son Excellence Filipe Jacinto Nyusi, Président de la République du Mozambique, remerciant la SADC pour son soutien indéfectible à la République démocratique du Congo et au Mozambique en vue du rétablissement de la paix et de la sécurité.
16. Le Sommet a félicité Son Excellence M. Hakainde Hichilema, Président de la République de Zambie et Président de l'Organe de la SADC, pour avoir convoqué la réunion extraordinaire du Sommet de l'Organe et pour son leadership dans la promotion de la coopération régionale en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la Région SADC.
17. Le Président de l'Organe de la SADC, Son Excellence M. Hakainde Hichilema, Président de la République de Zambie, a exprimé sa gratitude à tous les chefs d'État et de gouvernement d'avoir participé au Sommet et d'avoir fait preuve d'engagement et de coopération dans la consolidation de la paix et de la sécurité dans la Région

**Fait le 23 mars 2024**  
**Lusaka, République de Zambie**